

une mesure définitive : car l'Athénée, quelque autre forme que l'on pourrait lui donner, aura toujours besoin d'enseignement religieux. » D'autre part maintenir le traitement à un taux aussi humiliant et qui équivaut « à la moitié de (celui) de la plus humble position dans le clergé, d'un vicaire de campagne, » ce serait « ne plus vouloir d'un enseignement religieux à l'Athénée. »<sup>1)</sup>

Laurent n'interprète pas exactement la pensée du gouverneur qui, quand il propose les 300 fl, fait allusion à un remplaçant qui cumulerait ses nouvelles fonctions avec un autre emploi, comme cela s'est pratiqué dans le passé. Mais pour réfuter équitablement la position adoptée par le vicaire apostolique il aurait dû l'examiner sous tous ses aspects. Or il l'ignore pour s'en tenir aux errements. Les adversaires se font face sans chercher à se rencontrer. Un dialogue de sourds.

Il fallait que l'abbé Manternach mourût (le 24 février 1843) pour que la négociation avance. Le 28 du même mois le gouvernement fait de nouvelles propositions en invitant le vicaire à établir une liste de deux ou trois candidats qui serait soumise au roi en vue de la nouvelle nomination. Sur la question du traitement il se montre plus conciliant et est prêt à accorder 600 fl avec le logis gratuit à l'Athénée. En attendant la décision royale, le conseil de gouvernement a pourvu au remplacement provisoire de Manternach en chargeant deux professeurs ecclésiastiques, Engling et Clomes, de l'instruction religieuse. Ce qui provoque de nouvelles remontrances de la part du vicaire-évêque qui met le gouvernement en garde contre tout arrangement provisoire ou définitif qui « ne peut se faire que par l'autorité ecclésiastique de laquelle doit émaner l'approbation et la juridiction indispensables pour tout enseignement public de la foi catholique comme pour toute dispensation des sacrements. »<sup>2)</sup> Laurent relève dans la dépêche du 28 février d'autres considérations qu'il ne peut passer sous silence. Le conseil a pensé que « l'ecclésiastique le plus ordinaire » conviendrait à cet enseignement pour lequel il se bornerait en somme à « répéter les leçons de théologie qu'il a reçues. » Le vicaire proteste contre la nuance de mépris qui s'exprime dans ces mots et qui tend à ravaler un cours des plus éminents. Un tel catéchiste serait malheureusement « aussi mauvais pédagogue que théologien, se connaîtrait également peu à ses disciples et son enseignement, à l'entendement de la jeunesse et aux mystères de la foi. » Le vicaire apostolique en est tellement persuadé qu'il se voit obligé de « rechercher, comme du reste on fait partout ailleurs, ce qu'il y a de plus distingué en talents et connaissances dans (son) clergé pour remplir une charge pareille. » Or il serait en peine de présenter un deuxième candidat,

<sup>1)</sup> Lettre au roi, 7 février 1843. Arch. de l'Evêché.

<sup>2)</sup> Lettre au conseil, 16 mars 1843. *ibid.* Engling et Clomes cessent effectivement leur concours, et l'instruction religieuse reste encore en souffrance pendant le deuxième trimestre.